

Séance du 19 Février 1996



L'an mil neuf cent quatre vingt seize
le dix neuf février à huit heures trente
s'est réuni le Maire, le Conseil Municipal
sous la présidence de M. Albert Courvert, Maire
Date de la convocation : 14 Février 1996

Étaient présents :

M. Yves Miquel, J. Louis Culaynes, René Lambert,
Huguette Mambou, Annie Planard, Jean Miquel,
Michel Gard, M. Joëlle Roche, Marc Gelchambre
Bruno Miquel

Secrétaire de séance : Annie Planard

P.O.S.

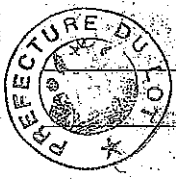
M. le Maire fait part à l'assemblée de sa décision
d'apporter certaines modifications au plan d'occupation
des sols.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité
cette décision qui fait suite à 2 réunions d'information
dont une avec un représentant de la D.D.E.

Droit de préemption urbain

Le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité
qu'a la Commune d'exercer un droit de préemption
urbain, ayant un plan d'occupation des sols publié
et approuvé. Il propose de l'instituer sur toutes les
parties des zones urbaines et zones d'urbanisation
future (Z.U.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité d'instituer un droit de
préemption urbain en vue de la réalisation, dans
l'intérêt général des actions ou opérations dépendant
des objets définis aux articles L.300.1 et L.311.1 et



Carte de l'urbanisme.

A vertical column of horizontal lines on the left side of the page, serving as a guide for writing. The lines are evenly spaced and extend from the top margin to the bottom of the page.